qu'il ne soit pas possible de refuser ce divorce. C'est encore un cas de ruban gommé (Scotch tape).

M. Murray (Cariboo): Je m'élève contre l'emploi du mot "scotch" à cet égard.

M. Knowles: Je ne peux que citer le témoignage au milieu de la page 11:

D: Le ruban gommé était-il toujours en place? R: Il n'avait pas été touché.

C'est la méthode moderne des enquêtes de ce genre. On emploie du ruban gommé au lieu d'employer des allumettes. C'est un cas malheureux; les époux n'avaient pas vécu ensemble depuis longtemps. Pour les raisons indiquées au compte rendu des témoignages, le Sénat a approuvé le divorce et je dois reconnaître qu'il ne pouvait pas faire autrement. Pendant que j'ai la parole, j'aimerais dire un mot en réponse...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le débat sur la question de procédure auquel a donné lieu le bill précédent n'était pas tout à fait régulier. Je l'ai toléré à ce moment-là, mais je doute qu'il convienne de le reprendre maintenant.

M. Knowles: Dans ce cas, je dirai que le projet de loi à l'étude est soumis, à titre de bill d'intérêt privé, aux dispositions du commentaire n° 769, troisième édition de Beauchesne, où il est dit que l'adhésion donnée à la deuxième lecture d'un bill de ce genre est conditionnelle et subordonnée à la preuve qui sera faite des allégations devant le comité. Le commentaire ajoute:

Quand, indépendamment de ces faits, le principe est inacceptable, la Chambre ne consent pas à la deuxième lecture...

Et, plus loin:

C'est ici la première occasion où le bill est soumis à la Chambre autrement que pour la forme ou en conformité du Règlement; et quand le bill suscite de l'opposition quant au principe, c'est le moment convenable d'essayer de le faire rejeter.

Je ne veux pas tenter de faire rejeter le projet de loi.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Knowles: Parce que j'ai jeté un coup d'œil sur les témoignages et, à mon avis, il y a lieu d'accorder ce divorce. Mais je crois qu'il y a lieu de dire et de répéter, pour la gouverne du député de Skeena (M. Applewhaite) et d'autres députés, que si un député s'oppose au principe à la base d'un de ces projets de loi, c'est au cours de l'examen tendant à la deuxième lecture qu'il convient de faire connaître cette opposition.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Sur division?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 2º fois, est déféré au Comité permanent des bills d'intérêt privé.)

## EDNA GIBSON SMITH SCHILLER

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2º lecture du bill nº 31 intitulé loi pour faire droit à Edna Gibson Smith Schiller.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voici un autre bill à l'égard duquel les éléments de preuve n'ont pas été distribués. Pour les motifs que nous avons exposés précédemment, et que notre chef, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a de nouveau ce soir exposés de façon remarquable, j'estime qu'on ne devrait pas demander à la Chambre d'étudier ce bill. Je pourrais sans doute proposer une fois de plus la motion que j'ai présentée relativement à d'autres bills, mais je suppose que la Chambre préférerait peut-être que vous disiez qu'il est neuf heures.

Des voix: Non.

M. M. J. Coldweil (Rosetown-Biggar): Nous ne voulons pas retarder les véritables travaux de la Chambre, qui consistent ce soir à se former en comité des subsides afin de poursuivre le débat sur la défense. Si la Chambre ne consent pas à dire qu'il est neuf heures, je me dois de dire que j'appuie entièrement le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans son opposition à l'étude de ce bill. Comme nous ne voulons pas qu'un vote sur la motion fasse perdre le temps de la Chambre, je propose que l'on dise qu'il est neuf heures.

M. l'Orateur: Comme il est neuf heures, la Chambre revient maintenant aux travaux interrompus à six heures.